

*« Pour que les hommes restent civilisés ou le deviennent, il faut que parmi eux l'art de s'associer se développe et se perfectionne. »*

Alexis de Tocqueville

\*

\* \*

Il n'y a jamais eu autant d'associations, en même temps, la participation à la vie politique et syndicale reste très faible. Faire le point sur " nos engagements citoyens " et les espaces de socialisation devrait nous permettre de repenser et vivre ensemble la démocratie au XXI<sup>e</sup> siècle.

Entre 1790 où la révolution reconnaissait aux citoyens le droit de s'assembler paisiblement et former entre eux des sociétés libres (à charge d'observer les lois ) et le vote de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, plus d'un siècle a passé, un siècle d'hésitation.

Les congrégations devaient, jusqu'alors, être autorisées par ordonnance royale puis par la loi. L'attitude de l'Etat a beaucoup varié au cours du XIX<sup>e</sup> siècle vis-à-vis des congrégations – on pourrait dire qu'elle a évolué de la faveur à la simple tolérance puis à la persécution.

En France jusqu'en 1881, règne une certaine hostilité à l'exercice du droit de réunion et / ou d'association. En effet, la résurgence des " groupements " était vécue aux yeux des gouvernants, comme périlleuse, c'est ainsi que le droit de " réunion " a été garanti en France en 1881, et le droit de libre association seulement en 1901.

La loi de 1901 s'explique par le contexte politique né de la victoire des dreyfusards.

Le compromis politique républicain repose sur une alliance des partis de gauche. Cette alliance portée par Waldeck-Rousseau, avocat libéral protestant, envisageait une politique libérale et anticléricale, accompagné d'un programme de réformes sociales.

Le but du gouvernement était de renforcer la République en ancrant la démocratie par le développement de la vie associative. C'est dans cet environnement politique que fut élaborée la loi de 1901.

**La liberté d'association est érigée par le Conseil Constitutionnel au rang de principe républicain..** Elle a permis la naissance de véritables partis qui correspond à une mutation profonde de la vie politique et à un progrès de la démocratie.

Les associations sont un vivier de renouvellement et de ressourcement de notre système démocratique. La loi de 1901 innove. Rompant avec la règle antérieure, elle consacre juridiquement l'état de tolérance et instaure une totale liberté de s'associer.

**Nées en principe de l'initiative privée, les associations gagnent en plénitude et en existence en tant qu'interlocutrices de la puissance publique.**

En effet on peut parler d'un "boom associatif" entre le milieu des années 60 et le début des années 90. Que s'est-il passé? On assiste à un processus de modernisation de la société française avec :

- l'exode rural et l'explosion urbaine
- l'élévation des niveaux de vie et des niveaux d'instruction
- l'expansion des classes moyennes et le développement des professions intellectuelles.

Apparaissent dans la société des besoins d'expression et de reconnaissance de la personne humaine, et la possibilité par l'association de développer des réseaux de sociabilité, de coopération libre et volontaire sur des projets. Le milieu associatif pourrait permettre de retrouver de l'identité face à la mondialisation.

D'autre part, l'association se crée facilement et son maniement est simple.

*L'observation au quotidien des associations alerte sur un risque de confusion des rôles.*

A côté des grands secteurs bien identifiés sports, loisirs, éducations, santé, émergent de nouvelles préoccupations : défense de l'environnement, des consommateurs, aide à l'emploi, l'insertion, lutte contre le chômage, services à la personne, aide humanitaire, justifiées par l'évolution sociologique.

Le débat public et l'état de l'opinion ont, peu à peu (depuis la décision du Conseil Constitutionnel de 1971), donné à la liberté d'association un sens éminemment politique, celui d'une capacité des citoyens à agir et à s'organiser selon leur volonté, hors du contrôle des pouvoirs publics. C'est à ce titre que la vie associative est célébrée comme l'expression majeure de contre-pouvoirs, le lieu de l'initiative et de la créativité sociale.

**Les associations servent aussi de défricheurs dans des situations nouvelles.** Dans la lutte contre le virus du SIDA le rôle des associations a été d'informer, mobiliser les minorités, imaginer des formes de prévention et de prise en charge. *"Les associations ont été les éclaireurs indispensables d'une politique récente de santé publique."* Y. Blanc. On peut également citer comme exemple, la politique de la ville, mise en place par l'état et en œuvre par les associations.

Que dire des associations créées par l'administration ou les collectivités locales ?

A quoi servent-elles, comment évaluer cette prolifération de circuits et de structures échappant aux règles de la décision et de la gestion publique.

On ne peut cependant formuler cet aspect du diagnostic qu'à condition d'observer aussi que les associations ont servi de régulateur à l'action des pouvoirs publics chaque fois que ceux-ci ont été confrontés à des situations inédites et complexes.

Au milieu de ce foisonnement, et de la diversité des réponses faites à la demande sociale, surgissent de fortes réactions et l'hostilité des organismes professionnels face aux règles de la concurrence (règles fiscales).

**Comment identifier dans le milieu associatif les vraies activités économiques sans intentions spéculatrices?**

"Bercy" se pose la question d'un nouveau régime fiscal pour les associations qui prendrait en compte :

- Le rôle de défricheur de l'association
- La gestion désintéressée
- La question de la concurrence
- Le caractère non commercial des méthodes utilisées
- L'objet social de l'organisme

**Aujourd'hui quel est le rapport du monde associatif aux collectivités?**

Le monde associatif est, à l'égard des politiques, porteur d'une demande soit de communication, soit de reconnaissance soit de soutien financier ou les trois ensemble.

Et pourtant quelle diversité avec un seul point commun : la loi de 1901.

On peut en effet observer plusieurs modes associatifs :

- Le "rassemblement sur des bases affinitaires" essentiellement pour l'épanouissement de l'individu ou pour la pratique d'une activité de loisir.
- Le "vouloir agir ensemble" (avec le plaisir qu'on trouve à cela) pour développer une activité sportive, pédagogique ou culturelle à l'égard d'autrui, petits ou grands.
  - La "spécialisation militante" : objectif précis, actions ponctuelles, buts à atteindre dans des durées déterminées (ex.: actions humanitaires, environnementales, etc....)

L'aide apportée par les subventions possibles, déclenche parfois de la compétition, ou du lobbying. L'idéal est de trouver un partenariat authentique, avec un niveau de qualité d'informations réciproques où nous serions plus enclins à parler d'objectifs que de moyens, ce qui devrait nous donner des critères et du repérage.

**Par le choix d'une activité bénévole, une partie de nos concitoyens ont retrouvé le goût de l'entraide, des solidarités.** La précarité et les inégalités les ont ramenés vers des gestes de « don de temps et d'énergie ». Soutenir les initiatives audacieuses et imaginatives, et établir des nouveaux modes de coopération entre les élus et les associations, passer de la CHARITE à la SOLIDARITE, c'est toute l'histoire de la deuxième moitié du XXe siècle.

On ne peut parler de l'associatif, outil de développement citoyen sans parler du bénévolat et de l'avenir de la loi de 1901.

**Bénévolat** est un terme qui fait référence à la bonne volonté, à la bonté, à la gratuité, au don. Le bénévolat dans son image quotidienne est l'acte de quelqu'un qui ne se fait pas payer. A tous ces clichés se surajoutent, en positif, le retraité (qui n'a que cela à faire!) et le médecin sans frontière. Il a fallu bien des années pour que l'action bénévole passe au rang des comportements normaux, tout en constatant qu'il est un geste dont la récompense va aussi à celui qui l'exerce. Le bénévolat est devenu intrinsèque à notre fonctionnement social actuel. Le bénévolat **crée du tissu social** et propose une culture surprenante : des normes, des statuts, des rôles qui viennent bouleverser les données de notre société.

### **L'avenir de la loi de 1901**

Il faut conserver à la loi de 1901 son caractère clair et synthétique : la liberté d'association réside non seulement dans la possibilité d'initiatives sans contrôle préalable, mais aussi dans la capacité à définir sans contrainte formelle des obligations contractuelles.

En revanche, lorsque l'association entend agir dans la sphère publique, en ayant une activité économique non-lucrative, en faisant appel à la générosité publique ou en assurant des missions de service public, elle doit offrir des garanties du point de vue de son système de décision, de sa transparence financière, de sa pérennité et du respect de son objet statutaire.

Les relations entre la puissance publique et les associations pourraient alors évoluer sur la base d'engagements contractuels garantis par des mécanismes juridiques précis.

**Si le XX<sup>e</sup> siècle a été celui du passage de la charité à la solidarité, le XXI<sup>e</sup> siècle pourrait être le passage de la solidarité à la "citoyenneté".**